

**ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_0369\_MEMBRES DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE  
DU COMITÉ**

Service : DRH

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU les articles L251-5 à L251-10 du Code général de la fonction publique,  
VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
VU l'extrait de la délibération n° CD\_2022\_009 du Conseil départemental du Jura du 25 mars 2022, fixant après consultation des organisations syndicales, le nombre de membres titulaires de la formation spécialisée du Comité,  
VU le procès-verbal du 8 décembre 2022, relatif aux élections des représentants du personnel au Comité Social Territorial,  
VU l'arrêté n° ARR\_2023\_093 en date du 25 janvier 2023, relatif à la désignation des représentants du Département appelés à siéger à la formation spécialisée du Comité.

CONSIDÉRANT la démission de Mme Béatrice GENET, membre titulaire représentant du personnel en date du 13 mars 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1 La formation spécialisée du Comité comprend 16 membres titulaires dont 8 représentants du Département et 8 représentants du personnel. Les membres suppléants sont en nombre égal à celui des titulaires.

ARTICLE 2 Sont membres de la formation spécialisée du Comité, en qualité de représentants du Département :

MEMBRES TITULAIRES :

- Mme Séverine CALINON, Présidente de la formation spécialisée
- Mme Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
- Mme Françoise VESPA
- M. Philippe PROST
- Mme Sandrine TRÉBOZ
- M. Christian DUTEL
- M. Jean-Charles MARTEL
- M. Colin VIDAL

MEMBRES SUPPLÉANTS :

- M. Clément PERNOT
- Mme Yoanna WANCAUWENBERGHE
- M. Gilbert BLONDEAU
- M. Dominique CHALUMEAUX
- M. Jérôme VUILLEMIN
- Mme Anne-Catherine FRAISIER
- M. Yves MARIETTA ALEINA
- M. Philippe ALBERT

ARTICLE 3 Sont membres de la formation spécialisée du Comité, en qualité de représentants du personnel :

MEMBRES TITULAIRES :

- Mme Solange ROMAND
- Mme Marie-Edith MONDON
- M. Alban BERTSCHY
- M. Marc PEREZ
- Mme Bénédicte RESSY
- M. Sébastien GODIN
- Mme Françoise LEQUIN
- Mme Stéphanie THOUVEREY

MEMBRES SUPPLÉANTS :

- Mme Laurence VANTILLARD
- Mme Murielle PITARD
- Mme Séverine TESTARD
- Mme Céline TRUMEAU
- M. Jean-Marc VIOLO
- M. Guillaume BOUTELOUP
- M. Alexandre GROS
- Mme Nadège GRILLET

ARTICLE 4 Les attributions et le fonctionnement de la formation spécialisée du Comité sont fixés conformément aux articles 57 à 75 et 81 à 100 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021,

ARTICLE 5 Le secrétariat (consistant dans l'élaboration de l'ordre du jour, de la préparation de la réunion et de l'établissement du procès-verbal) de la formation spécialisée du Comité, est assuré par le Directeur des Ressources Humaines ou, à défaut, par un de ses collaborateurs. Le Directeur des Ressources Humaines peut être accompagné par un de ses collaborateurs.

ARTICLE 6 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier – pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 Mme La Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr/>.

Fait à Lons-le-Saunier.

**Signature de l'arrêté**

Destinataires :

- les membres titulaires et suppléants de la formation spécialisée du Comité

